

Péréquation Restaurants, dernière ligne droite

Pour rappel, Air France verse annuellement à chaque CE une subvention spécifique pour la Restauration. Mais celle-ci est largement insuffisante pour 3 d'entre eux : la DGI (Maintenance), le Cargo et le Pilotage Economique (Siege).

Pour le CE de la DGI par exemple, ce sont environ 2,8 Millions€ qui manquent chaque année pour faire fonctionner ses 6 restaurants,.

Les CE ont donc convenu de rééquilibrer ces subventions entre eux, pour permettre à l'ensemble des CE de financer leurs restaurants. (Péréquation).

Cette « péréquation » permet surtout à chaque salarié Air France de pouvoir aller manger dans n'importe quel Restaurant d'Entreprise AF.

Et si certains CE reçoivent de l'argent de cette péréquation, c'est parce d'autres en donnent :

- CE Exploitation Aérienne (PNC & PNT), il est le principal contributeur de cette péréquation.
- CE APAX Point à Point (Orly & Provinces)
- CE APAX HUB (Roissy)
- CE Informatique

Après plus d'un an de négociations, tous les Secrétaires de CE ont trouvé, en Octobre 2016, un accord pour réajuster ces flux financiers entre CE:

Octobre 2016, un accord unanime est trouvé, tous les CE se mettent d'accord pour une péréquation Restaurant jusqu'en 2019.

26 Décembre 2016, le CE Point à Point (CGT) a subitement dénoncé cette péréquation.

Cela a entraîné une remise en cause totale de l'accord trouvé puisque le retrait du CE Point à Point a entraîné des dénonciations en cascade d'autres CE.

Janvier 2017, le CE Exploitation Aérienne (ne voulant pas repartir sur des mois de négociation), a posé un ultimatum à la négociation d'une nouvelle péréquation (2017-2019) au 28 Février 2017.

Passé cette date, si aucun accord unanime n'est trouvé, il placera sa contribution annuelle sur un compte bloqué et se retirera définitivement de la péréquation.

08 Février 2017, le CE Exploitation Aérienne a proposé une réédition de péréquation basée sur le même modèle que celui de 2016.

5 CE ont tout de suite donné leur accord : le CE DGI, CARGO, PILOTAGE ECONOMIQUE, INFORMATIQUE, et EXPLOITATION AERIENNE.

Seuls les CE Point à Point (CGT) et HUB (CGT) refusent toujours de signer un nouvel accord.

Pour la DGI, une non-signature des CE Point à Point & HUB lui fera perdre 2,8 Millions € sur son activité Restauration, cela contraindrait ce CE à rendre tous ses restaurants à Air France ! Le CE Cargo et du Siège suivraient très certainement le même chemin...

La balle est maintenant dans le camp de la CGT, qui a le bouton pour faire exploser (ou pas) l'activité de Restauration telle que l'ont connu les salariés.

Pour le moment, la direction d'AF, qui a mis en place ce système injuste, reste assez passive.

Or l'explosion sociale qui en découlerait impacterait non seulement l'ensemble du personnel des CE, mais aussi les salariés Air France qui fréquentent tous les jours les restaurants d'entreprise.

... et pour le CCE

Concernant le CCE : Depuis le début de l'année 2016, bien que ses flux soient inversés, la DGI a tenu sa parole et a reversé sa quote-part au CCE afin de maintenir ce socle de solidarité et afin d'assurer toutes les activités sociales et culturelles du CCE.

Nous avons cependant indiqué dans le même temps que la répartition des quotes-parts n'était pas équitable entre tous les CE... En effet, les CE DGI et APAX HUB (Roissy) sur-cotisent depuis des années au CCE.

Donc à la demande de ces deux CE, un nouvel accord de participation au CCE est en cours de négociation.

Celui-ci prévoit un rééquilibrage selon 3 fondamentaux :

1. **Équité financière** : Chaque CE finance le CCE selon un taux unique (actuellement des CE sur-financent le CCE pendant que d'autres le sous-financent, créant des inégalités).
2. **Nouvelle Gouvernance** : Les droits de votes seront proportionnels aux effectifs AF rattachés à chaque CE (si un CE représente 20% du personnel AF, il aura 20% des droits de vote)
3. **Rééquilibrage des voyages et subventions** : Meilleur équité entre salariés AF et par CE

Le Bureau du CE DGI a depuis maintenant 6 mois été force de proposition pour aboutir à un accord. Nous avons même, en partenariat avec le secrétaire du CCE, écrit un projet de protocole d'accord pour les années futures associant les nouvelles règles d'une juste solidarité indispensable à la pérennité du CCE et une gouvernance ASC reposant sur une structure de décision partagée et collective.

Un désaccord entre les CE signifierait la fin du CCE et de ses activités, Sud Aérien ne le souhaite pas et appelle à la raison l'ensemble des secrétaires de CE.

**Mais la solidarité ne doit pas s'inscrire que dans un seul sens !
Celle qui subsiste au CCE ne saurait perdurer sans celle qui subsiste dans la péréquation Restaurant.**

Deux réunions ont eu lieu le Lundi 06 & Mercredi 08 Février au CCE.

Elles ont réunis l'ensemble des CE pour trouver une solution.

Lors de ces réunions :

- Tous les CE sauf les CE Point à Point (CGT) et HUB (CGT) ont accepté de signer une lettre d'engagement pour la péréquation Restaurant 2017-2019
- Tous les CE sauf les CE Point à Point & HUB ont accepté les nouvelles règles de fonctionnement du CCE.

L'avenir du CCE et celui des Restaurants d'entreprise sont suspendus à la décision de la CGT des CE Point à Point & HUB. Voudra-t-elle faire perdurer la structure qui a vécu depuis des années à Air France ? Ou tout détruire ?

Sud Aérien a été élu au Bureau du CE DGI pour défendre les intérêts des salariés de la DGI. Nous avons lors des négociations su faire preuve de compromis pour arriver à un accord... de même que l'ensemble des autres CE.

Nous verrons durant le mois de Février le résultat et les conséquences des décisions de la CGT, en espérant que les futures années soient plus constructives que destructives...

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr

Site web : sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien